



c'est la fête au village  
le 28 juin !



La municipalité  
et les associations  
vous souhaitent  
de bonnes vacances !

## SOMMAIRE

- ✓ Edito
- ✓ Etat civil
- ✓ Informations Mairie
- ✓ Adresses et numéros utiles
- ✓ Informations et communication
- ✓ Projets et travaux
- ✓ La vie de la commune
- ✓ Fêtes et cérémonies
- ✓ La communauté de communes
- ✓ Les syndicats intercommunaux
- ✓ Comptes-rendus des conseils municipaux
- ✓ Les «Crèvecœur» à travers le monde
- ✓ En direct des associations
- ✓ Nos habitants ont du talent



**6** ans ! Nous arrivons au terme de ce mandat.

*Je tenais à remercier tous ceux qui m'ont accompagné dans cette aventure.*

*Merci aux conseillers municipaux qui, chacun dans leurs compétences ont donné du temps pour faire avancer les dossiers et réaliser nos projets.*

*Merci au personnel communal, Cathy, James, Rosa, Sylvie et Elisabete qui ont travaillé dans l'efficacité et la bonne humeur.*

*Merci aux institutrices qui ont géré notre école.*

*Merci aux associations qui sont vitales pour l'animation de notre village.*

*Merci à Jean Jehl qui a construit ce bulletin.*

*Merci à tous les bénévoles !!*

*Et enfin merci à vous tous qui participez aux différentes activités proposées.*

*Je tenais à rappeler quelques réalisations :*

- Construction et mise en fonction de la cantine
- Changement des leds sur l'éclairage public de la commune
- Vidéo surveillance sur l'ensemble du village
- Réfection de la route de la Houssaye
- Verger communal
- Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière et réfection de mur d'enceinte
- Rénovation de la « prison » rue des Amourettes
- Création de ralentisseurs rue de Beauregard, ...

*Il faut donc maintenant envisager l'avenir.*

*Certains conseillers vont se retirer après de nombreuses années au service de Crèvecoeur : Sébastien Gateau, Paul et Marie Thérèse Billon pour ne pas les citer ...*

*Je vous rappelle que la loi électorale nous oblige désormais à présenter des listes fermées (11 candidats, pas plus !!!) Nous ne pouvons plus rayer de noms sur les bulletins ni en rajouter. La parité est obligatoire.*

*J'ai décidé de me présenter devant vous pour ce prochain mandat. Un certain nombre de conseillers sortants se sont déjà manifestés pour continuer l'aventure. Nous devons compléter l'équipe ...*

*Je vous rappelle que la fête communale aura lieu les 28 et 29 juin sur la place Saint Jean. Pensez à vous inscrire à la traditionnelle paëlla.*

*Venez nombreux aux activités proposées par les associations et bien sûr au feu d'artifices qui sera tiré entre la ferme de Beauregard et la rue de la gaillardière .*

*Votre Maire,  
Marc CUYPERS*



### NAISSANCES

- Gabriel, Mladen, Pascal BOURDON  
né le 18/12/2024



### DÉCÈS

-Monsieur GOUGÉ Georges décédé  
le 15 /12/2024  
-Monsieur BUGNON Patrick décédé  
le 28/04/2025

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La date limite pour les inscriptions sur les listes électorales n'est plus le 31 décembre.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Il est aussi possible de s'inscrire sur [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr).

Remplir en ligne le formulaire et joindre les pièces demandées (carte d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois).

### RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens, filles ou garçons, de nationalité française doivent, dès 16 ans, se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire. Se présenter en mairie muni des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité et livret de famille
- éventuellement justificatif de domicile et de nationalité française.

Une attestation de recensement sera remise, indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto ou moto, concours de la fonction publique ...).

L'inscription sur la liste électorale se fera automatiquement à leur majorité.

## INFORMATION MAIRIE

### NOUVEAUX HABITANTS

Nous demandons aux nouveaux habitants de la commune de bien vouloir se présenter en mairie, afin de recenser tous les enfants pour qu'ils puissent bénéficier des cadeaux du père Noël et des œufs de Pâques.

### PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Vous devez faire votre demande de passeport uniquement dans l'une des 28 communes équipées de Seine-et-Marne, dont voici les plus proches de Crèvecœur-en-Brie :

Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie, Melun, Meaux, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Serris, Provins, Lagny-sur-Marne.

Vous pouvez retirer la liste complète en mairie. Il est impératif de prendre rendez-vous.

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous trouverez désormais les documents administratifs dont vous pouvez avoir besoin (formulaires divers : demandes d'urbanisme, demande de carte grise, ...) sur internet au [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou sur le site communal [www.crevecoeur77.fr](http://www.crevecoeur77.fr).

*Pour tout contact avec votre mairie :  
[mairie@crevecoeur-en-brie.fr](mailto:mairie@crevecoeur-en-brie.fr)*

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacances d'été approchent, la gendarmerie peut effectuer des passages à votre domicile, pendant votre absence.

**Pour cela il vous suffit d'aller sur le site :**

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>**

et télécharger le formulaire puis le renvoyer par mail à la brigade de MORTCERF à l'adresse mail suivante :

**[bta.mortcerf@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.mortcerf@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**

## TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le tarif de la salle des fêtes a été modifié. Il y a un tarif HIVER et un tarif ÉTÉ.

Le tarif ÉTÉ est le même que d'habitude du 1er avril au 30 septembre.

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	300 €	800 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	150 €	400 €
Le montant de la caution	800 €	
Le montant de la réservation	25 % du prix de la location	

Le tarif HIVER s'applique du 1er octobre au 31 mars.

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	350 €	850 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	200 €	450 €
Le montant de la caution	800 €	
Le montant de la réservation	25 % du prix de la location	

Le tarif préférentiel n'est applicable qu'une seule fois par an pour les habitants.

## PRET DE TENTE

Pour vos cérémonies de mariage, baptêmes, communions ou autres fêtes, la commune peut vous prêter une tente de 3 m x 9 m (27 m<sup>2</sup>), il suffit d'en faire la demande à la mairie (seul un chèque de caution vous sera demandé).

## HORAIRES DE LA MAIRIE

	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
<b>Lundi</b>		9h30 - 12h			12h30 - 15h						
<b>Mardi</b>		9h30 - 12h			12h30 - 15h						
<b>Mercredi</b>	FERMÉ										
<b>Jeudi</b>		9h30 - 12h			FERMÉ						
<b>Vendredi</b>		9h30 - 12h			12h30 - 15h						
<b>Samedi</b>		9h - 12h			LE 1 <sup>ER</sup> SAMEDI DU MOIS						

## ARRÊTÉS / BON VOISINAGE

### TAILLE, ELAGAGE

Les haies doivent être taillées régulièrement par les propriétaires afin que rien ne dépasse sur le domaine public.

Si toutefois nous constatons que cette règle n'est pas respectée la commune se réserve le droit de faire exécuter les travaux et de répercuter les dépenses aux habitants en infraction.

### BRÛLAGE DE BRANCHES, HERBES, ...

**Le brûlage des végétaux est interdit.**

Vous pouvez vous débarrasser de vos tailles en les apportant dans les déchetteries du SIETOM.

### CIRCULATION - RAPPEL

Un arrêté municipal interdit la circulation de motos, quads, 4x4, .....

**sur les chemins et terrains communaux,** sous peine d'amende et de confiscation du véhicule.



## RÉGLEMENTATION D'USAGE DES MATÉRIELS BRUYANTS

L'arrêté municipal en date du 23 avril 1998 vous rappelle les créneaux horaires :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou bétonnières **ne peuvent être effectués que** :

- Les jours ouvrés de 7 h à 20 h,
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30,
- Le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

**Pensez à vos voisins qui souhaitent le calme et le repos et respectent la loi !**

**Nous constatons que les horaires du samedi et du dimanche ne sont pas toujours respectés.**

**Ce non-respect est passible d'une amende dressée par la gendarmerie.**



## PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

qu'est-ce qu'un chien errant ?

Un chien est considéré errant (en état de divagation) lorsque :

- il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- il est éloigné de son responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
- Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Les propriétaires sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage.

Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

**Les déjections de chiens pullulent dans la commune et particulièrement le long du trottoir à poussettes, rue de la Gaillardière, près du parc des enfants et dans la sente des Amourettes/Brèche-Beaulieu**

**Merci aux propriétaires de chiens de ramasser celles-ci et de les mettre dans les poubelles posées non loin de ces lieux.**



## PROLIFÉRATION DES CHATS

Une nouvelle recrudescence de chats errants a fait son apparition dans la commune et notamment à la Brèche Beaulieu.

Il devient fondamental de rappeler aux propriétaires de félins qu'un couple de chats peut donner naissance à plus de 15 000 descendants en moins de 5 ans. Dans de telles conditions, la vie sexuelle de nos animaux n'est plus compatible avec une ville salubre.

Il est de la responsabilité du maire et de ses élus de tenir informés les habitants de la commune de la nécessité de faire stériliser leurs animaux de compagnie et de l'obligation qu'impose la loi du 6 janvier 1999 en ce qui concerne l'identification obligatoire des animaux âgés de plus de 4 mois.

Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons et 150 chatons durant toute sa vie ? Etes-vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Il faut absolument faire STÉRILISER les chats afin d'éviter cette hécatombe. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte.

**Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le STÉRILISER !**



# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

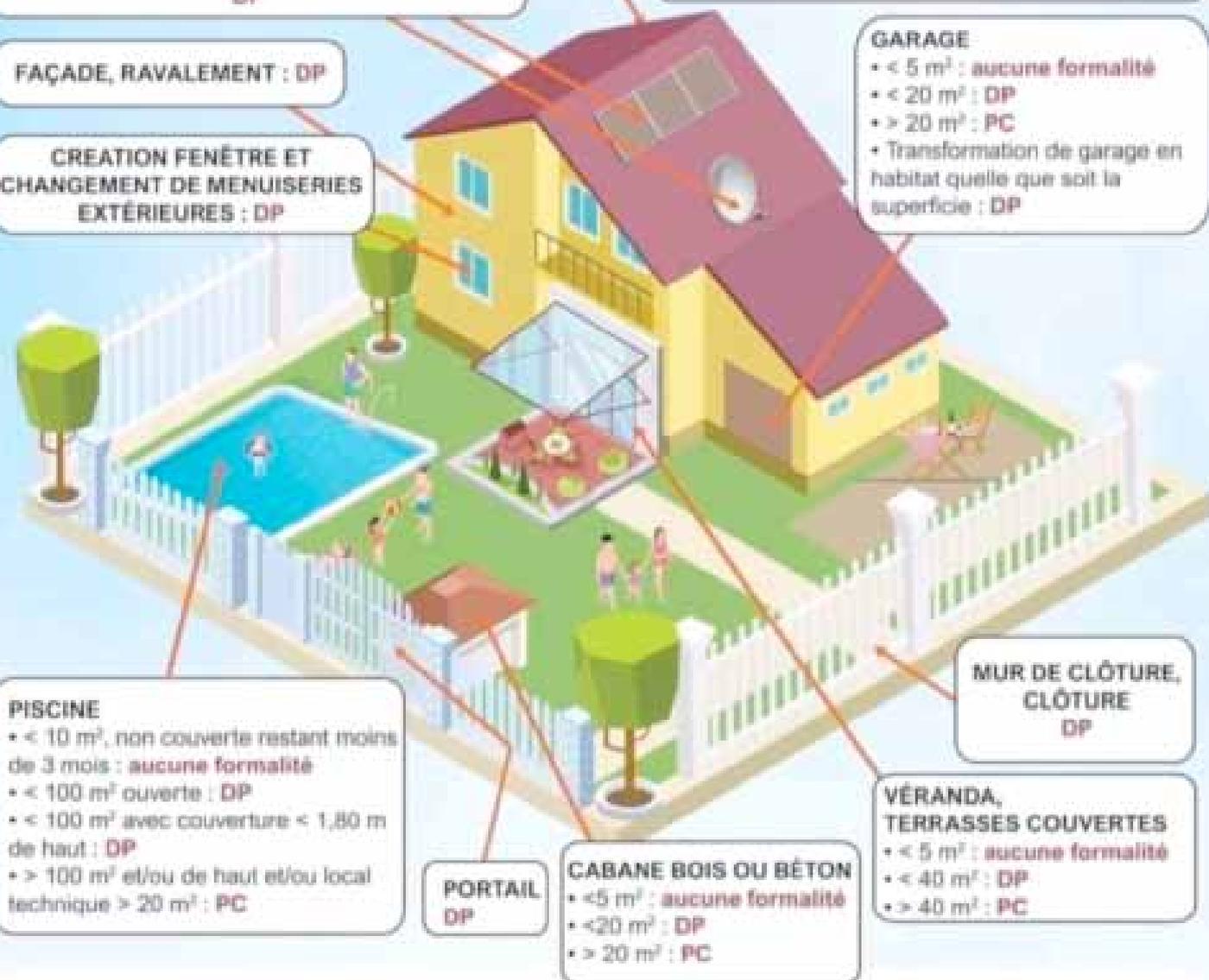
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

PORTAIL DP

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

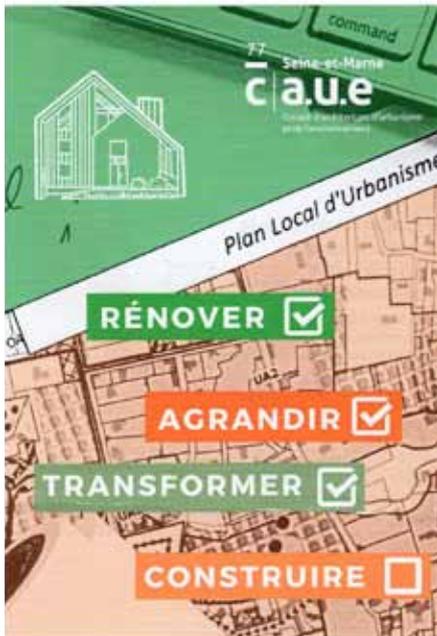
- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)



## Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne

est une association professionnelle départementale.

Il accomplit des missions de service public. Il conseille et forme, dans le domaine de l'aménagement, la construction, la rénovation et l'environnement, les collectivités locales.

Parce que la qualité du cadre de vie concerne tous les citoyens, le CAUE apporte aussi un conseil architectural gratuit aux particuliers et professionnels sur rendez-vous à Coulommiers.

Qu'il s'agisse de construire, rénover ou agrandir, nos conseillers aident les habitants à comprendre les documents d'urbanisme, à respecter les caractéristiques de leur habitat dans le cadre d'une éventuelle rénovation énergétique, à prioriser leurs besoins et objectifs pour mieux penser leur projet et répondre à leurs multiples questionnements... *Pour tous renseignements :*

**CAUE, 27 rue du marché 77120 COULOMMIERS**  
**01 64 03 30 62 - accueil@caue77 - caue77.fr**



**SAMEDI 14 JUIN 2025**  
Centre d'Incendie et de Secours  
de FONTENAY-TRÉSIGNY

**Matinée de recrutement  
de Sapeurs-Pompiers  
Volontaires**  
RDV de 8 h 30 à 12 h

**Programme :**

- Présentation de l'activité de sapeur-pompier volontaire
- Présentation des phases de recrutement et du déroulé de la formation

Préinscription OBLIGATOIRE via ce QRcode

## REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

### Une mission au cœur de l'action !

Vos proches, vos amis, vos collègues ont besoin de vous ! Nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager en tant que sapeur-pompier volontaire. Ce rôle essentiel permet de secourir, protéger et aider la population au quotidien.

Pour vous faire découvrir cette mission hors du commun, nous organisons une demi-journée immersive au Centre d'Incendie et de secours de Fontenay-Trésigny, le samedi 14 juin 2025, de 8h30 à 12h00.

Venez rencontrer nos équipes, échanger avec des pompiers volontaires et participer à des démonstrations. Vous pourrez vous essayer à différents gestes ou techniques de secours, comprendre les défis et les valeurs qui animent notre engagement.

Être sapeur-pompier volontaire, c'est se former aux gestes qui sauvent, vivre des moments de solidarité intenses et contribuer à la sécurité de tous. Homme ou femme, étudiant, salarié ou retraité, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice ! Ne manquez pas cette opportunité unique.

**Rejoignez-nous le 14 juin et osez l'aventure humaine du volontariat ! Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour obtenir plus d'informations et débiter votre engagement.**



## **TROTTINETTES, VÉLOS : ATTENTION AUX COMPORTEMENTS DANGEREUX DANS NOTRE VILLAGE !**

Chers habitants,

Depuis quelque temps, plusieurs d'entre vous ont alerté la mairie sur des comportements préoccupants observés chez certains jeunes et parfois moins jeunes, circulant à vélo ou en trottinette, dans les rues du village.

Il est important de rappeler que, même dans un petit village comme le nôtre, les règles de sécurité routière doivent être respectées. Elles ne sont pas là pour embêter, mais pour protéger nos enfants et nos habitants.

### **CE QUE NOUS VOYONS TROP SOUVENT :**

Des enfants sans casque, alors que ce simple geste peut sauver une vie.

Des trajets en sens interdit, voire du mauvais côté de la route.

Des passages à vive allure, y compris dans des zones proches des habitations.

Des trottinettes ou vélos sur les trottoirs, au risque de heurter piétons, personnes âgées ou poussettes.

### **PARENTS, VOTRE RÔLE EST ESSENTIEL**

Nous savons qu'il est difficile de surveiller chaque déplacement. Mais un rappel régulier des règles, un casque bien ajusté, et montrer l'exemple font une réelle différence. Les enfants apprennent d'abord en observant les adultes.

### **UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE**

Notre village est un lieu de vie paisible, où la sécurité de chacun dépend de l'attention de tous. En respectant le code de la route même à trottinette ou à vélo, nous préservons cette tranquillité qui fait notre charme.

## ADRESSES ET NUMEROS UTILES

### **MAIRIE**

7 rue de la Forêt de Crécy - 77610 CREVECOEUR-EN-BRIE

Tél : 01.64.07.41.28 – Fax : 01.64.07.45.05

Mail : [mairie@crevecoeur-en-brie.fr](mailto:mairie@crevecoeur-en-brie.fr)

Site internet : [www.crevecoeur77.fr](http://www.crevecoeur77.fr)

### **Syndicat intercommunal Eau et Assainissement (SIAEPA)**

4 rue des vieilles chapelles, 77610 LES CHAPELLES-BOURBON

tél : 01.81.20.89.90

### **LA POSTE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE**

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi

de 9h00 à 12h00 - Tél : 3631

### **SOUS PREFECTURE DE PROVINS**

17 rue Sainte Croix 77487 PROVINS CEDEX - Tél : 01.60.58.57.77

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

### **Communauté de Communes du Val Briard**

Pour tous renseignements : [www.valbriard.eu](http://www.valbriard.eu)

- Relais d'Assistants Maternelles, Portage de repas à domicile et transports : Tél : 01.64.51.33.26

- Transport à la demande : Tél : 01.60.02.32.32

### **GENDARMERIE**

133 rue du 27 août 77163 MORTCERF - Tél : 17 / 01.64.04.30.24

### **POMPIERS**

106 Rue Bertaux 77610 FONTENAY-TRESIGNY

Tél : 18 / 01.64.42.50.18

### **SOS MEDECINS uniquement sur RDV**

Serris, Roissy-en-Brie, Crécy-la-chapelle

Tél : 0 825 56 77 00 ou le 3624

### **ENEDIS**

Tél : dépannage : 09.72.67.50.77

### **CENTRE ANTI-POISON**

Tél : 01.40.05.48.48

### **CLINIQUE DE TOURNAN**

2 rue Jules Lefebvre 77220 TOURNAN EN BRIE

Tél : 01.86.86.42.42

### **HOPITAL DE COULOMMIERS**

4 rue Gabriel Péri 77120 COULOMMIERS - Tél : 01.64.77.64.77

### **CENTRE HOSPITALIER DE**

### **LAGNY-MARNE LA VALLEE**

2 cours de la Gondoire 77600 JOSSIGNY - Tél : 01.64.77.64.77

### **LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DE TOURNAN EN BRIE**

13 rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE - Tél : 01.64.07.09.98

### **LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DE FONTENAY-TRESIGNY**

24 rue Bertaux 77610 FONTENAY-TRESIGNY - Tél : 01.64.42.61.00

### **CABINETS INFIRMIERS SOINS A DOMICILE :**

### **LA HOUSSAYE, MORTCERF, MARLES-EN-BRIE**

Conseils médicaux pour les soirs et week-ends : contacter le SAMU (15).

Pharmacie de garde pour les soirs et week-ends : contacter la gendarmerie.

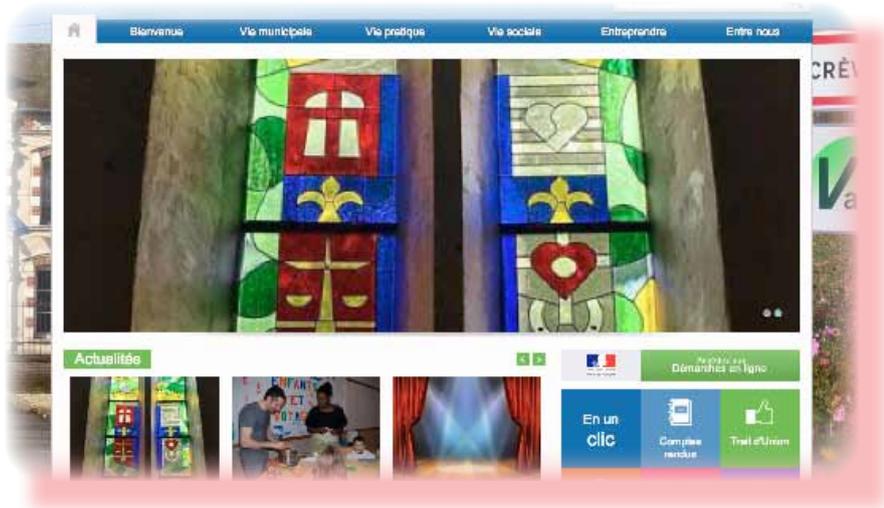
## CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les réunions du conseil municipal se tiendront le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois à 20 h 30 en mairie. Ces conseils sont publics et vous pouvez donc y assister.

Voici les dates pour le 2<sup>e</sup> semestre 2025 :  
*Jeudi 11 septembre - Jeudi 09 octobre -  
Jeudi 13 novembre - Jeudi 11 décembre*



*Le site internet ...  
pour une  
communication  
en continu*



Vous pouvez vous informer sur : la vie du village, ses projets, dialoguer avec le Maire et/ ou les conseillers municipaux, contribuer en vous inscrivant et en postant vos remarques ou questions sur le site :

[www.crevecoeur77.fr](http://www.crevecoeur77.fr)



## CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ALERTE COMMUNAL

La municipalité met en place un réseau d'alerte vous permettant d'être prévenu en cas de problèmes ( transports scolaires et urbains, coupures d'eau ou d'électricité, cantine-garderie, alerte météo, alerte pollution, ...)

Si vous souhaitez bénéficier de ce service qui utilisera l'application WhatsApp, merci de bien vouloir communiquer votre numéro de portable à la mairie et d'accepter d'utiliser Whatsapp.

## TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES

Deux tournages, d'une durée d'une semaine, auront lieu sur la commune aux mois de juin et juillet.

Les dispositions nécessaires seront mises en place afin que les habitants ne soient pas impactés.



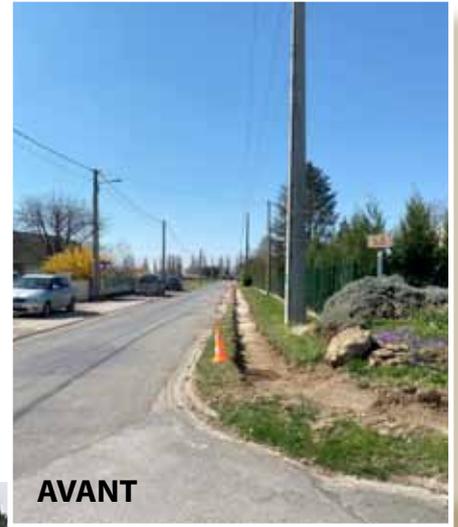
## BORNES CANINES

Des bornes canines (distributeur de sacs et poubelle) ont été installées sur la Place saint-Jean et dans la rue de la Gaillardière.



## CHEMIN PIÉTONNIER

Un chemin piétonnier a été créé rue de la Gaillardière afin de faciliter le trajet des enfants de cette rue vers l'école.



## RÉALISATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE



## RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE





## CAFÉ RENCONTRE

Tous les jeudis après-midi, à partir de 14h30, la salle des associations est ouverte à tous. La rencontre débute autour d'un thé, d'un café ou d'un chocolat souvent accompagnés d'une pâtisserie maison. C'est un moment d'échanges et de discussions. Ensuite pour celles et ceux qui le souhaitent débute la séance «jeux de société», tout ceci dans une joyeuse ambiance.



Si vous souhaitez participer (même le temps d'une boisson) et si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à nous rejoindre.

La dernière rencontre, avant les vacances, aura lieu le jeudi 3 juillet.



## ET TOUJOURS DES INCIVILITÉS !



### QUI A OSÉ !!!

Il était une fois un petit tas de tonte de gazon, ... qui grandit, qui grandit,... puis des petites branches, des plus grosses, ... **et maintenant ????**

Moralité «Ne pas créer de décharges sauvages».

Il y a des déchetteries pour apporter ses déchets verts et même chez soi nous pouvons en faire du compost.

Il est demandé aux habitants de ne pas jeter des kilos de pain dans la mare du village..



## CHEMIN PIÉTONNIER ET STATIONNEMENT

Un chemin piétonnier a été créé rue de la Gaillardière afin de faciliter le trajet des enfants de cette rue vers l'école.



**Merci de ne pas stationner sur ce chemin, ni sur aucun trottoir du village qui sont réservés aux piétons !**



# LA VIE DE LA COMMUNE

## ET ENCORE DES INCIVILITÉS !

Malheureusement, notre village est toujours la proie de nombreuses incivilités, comme les déjections canines et « chevalines » non-ramassées.

A ce sujet, la mairie rappelle que des poubelles munies de sachets à crottes ont été installées dans le village...



## UN MOMENT LUDIQUE !

<b>16</b>		<b>2</b>	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>10</b>		<b>8</b>
	<b>6</b>	<b>7</b>	
	<b>15</b>		<b>1</b>

La somme de chaque ligne verticale, horizontale ou diagonale doit faire invariablement 34.

Ce carré magique a été immortalisé par le peintre et graveur Albrecht Dürer (1471-1528), qui l'a représenté dans sa célèbre gravure, souvent reproduite, «Melencolia», exécutée en 1514 : cette date figure dans les deux cases médianes de la dernière ligne de ce carré magique normal.

*voir la solution ci-contre*



## DÉCOS DU VILLAGE

Le petit groupe de bénévoles a de nouveau fait des merveilles cette année pour embellir le village pour les fêtes de fin d'année.

Si vous souhaitez les rejoindre n'hésitez pas à contacter Sandrine au 06.88.15.96.30.



## NOËL DE L'ÉCOLE

La fête de Noël des enfants de l'école a eu lieu cette année dans les locaux de la toute nouvelle cantine !



La décoration réalisée par l'équipe enseignante était magnifique et le spectacle des enfants ne l'était pas moins !

Parents, enfants, personnel communal et habitants ont pu se retrouver dans la cour de récréation autour de douceurs et d'un bon verre de vin chaud.

Des bénévoles ont également proposé leurs créations dans un petit marché de Noël à prix libre, au profit de la caisse des écoles.

## VOEUX DU MAIRE

Mr le maire Marc CUYPERS, en présence de Madame Daisy LUCZAK, vice-présidente du Conseil Départemental, a présenté ses vœux aux villageois pour cette nouvelle année.



# FÊTES ET CÉRÉMONIES

## VOEUX DU MAIRE

A cette occasion un bon d'achat a été remis aux bacheliers de l'année, ainsi qu'une médaille du travail à Mr CHANABIER. La soirée s'est achevée dans la bonne humeur autour de la traditionnelle galette des rois.



## REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés s'est déroulé dans l'habituelle bonne humeur. 45 convives ont partagé le délicieux repas concocté par Graciete. Cette année l'animation était assurée par Edgard.



## HOMMAGE À BRUNO

Un bouquet de fleurs a été déposé à la salle qui porte désormais son nom, afin de commémorer la première année de la tragique disparition de notre ami Bruno DELHUMEAU.



## CHASSE AUX OEUFS

Le lundi 21 avril 2025, c'est sous un ciel bien gris que s'est déroulée la chasse aux œufs de Pâques. En raison des vacances scolaires le nombre de petits chasseurs était moins important que les années précédentes.



## INAUGURATION DE LA ROUTE DE LA HOUSSAYE

Le 10 avril 2025 a eu lieu l'inauguration de la Chaussée à Voie Centrale Banalisée, reliant la Houssaye à Crèvecœur.

De nombreuses personnes du Département se sont déplacées pour cet évènement.



## FÊTE DU VILLAGE

Elle aura lieu le samedi 28 juin

Programme et inscriptions dans l'encart joint au bulletin municipal.



## Une Communauté de Services

### ZAC VAL BREON

Sécurité renforcée pour les piétons et les trottinettes



Après la réalisation de deux passages piétons l'été dernier, sept nouveaux passages ont été tracés, assurant ainsi une continuité fluide des déplacements doux dans la zone d'activités. Ces aménagements permettent de mieux structurer les flux de circulation et d'inciter les automobilistes à la prudence.

Les travaux, confiés à l'entreprise Reflex Signalisation, ont été réalisés fin mars 2025 pour un budget de 11 988 € TTC. Grâce à ces nouveaux aménagements, la Communauté de Communes poursuit son engagement pour des infrastructures adaptées aux mobilités douces et dans un contexte sécurisé.



### RETOUR SUR LE FESTIVAL BRI'ART 2025

Le Festi'Val Bri'art s'est terminé le 13 avril dernier avec Les DODOS. Un mois éffréné ou vous étiez plus de 6000 spectateurs à venir assister aux 9 différents spectacles et 21 représentations. Un immense merci à tous pour votre soutien indéfectible qui nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes pour vous offrir des représentations exceptionnelles.



## FRANCE SERVICES : DECLAREZ VOS IMPOTS



Deux nouveaux partenaires rejoignent le réseau France Services !

Le CESU et l'URSSAF viennent renforcer l'accompagnement des usagers au sein des espaces France Services. Désormais, particuliers employeurs, salariés et auto-entrepreneurs pourront bénéficier d'une aide précieuse pour leurs démarches administratives !

- Pour les particuliers employeurs (CESU/Pajemploi) : création de compte en ligne, accès à l'Avance immédiate du crédit d'impôt...
- Pour les salariés des particuliers employeurs : impression des bulletins de paie, accès aux droits auprès de France Travail...
- Pour les auto-entrepreneurs : informations sur les services de l'URSSAF, accompagnement aux démarches en ligne (déclaration de chiffre d'affaires, attestations...).

6 rue Lamartine 77 540 Rozay-en-Brie  
Arrêt PROXIBUS La Marpa. Tél. 09 74 35 21 15  
Lundi : 9 h/12h30- 13h30/17 h  
mardi : 13h30/16h30  
mercredi : 9 h/12h30- 13h30/17 h  
jeudi : 13h30/17 h  
vendredi : 9 h/12h30.

## CONSULTATION DE PREVENTION POUR TOUS

En lien avec l'hôpital de Forcilles, le Département 77 et l'Assurance Maladie, un professionnel de santé vous reçoit sur rendez-vous aux Chapelles Bourbon.

### Comment prendre rendez-vous ?

De manière décentralisée, ce professionnel hospitalier se déplacera le **jeudi 19 juin 2025** à la Ferme Communautaire JJ Barbaux pour vous recevoir et établir un bilan de prévention.



Cette consultation de 45 mn vous permettra d'échanger avec ce médecin, de faire un point sur votre situation de santé, sur les dépistages éventuels etc.

Carte vitale et + de 18 ans  
RDV au 01 64 51 33 16.

Ferme communautaire JJ Barbaux, 2 rue des vieilles Chapelles  
77610 Les Chapelles Bourbon.

## Une Communauté de Projets

### JEUNESSE : PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Du 30 juin au 1 août

Du 30 juin au 4 juillet -> « Semaine en folie ! »  
 Du 7 au 11 juillet -> Un stage de multisport encadré par un éducateur sportif  
 Du 15 au 18 juillet -> « Spécial grand jeux ! »  
 Du 21 au 25 juillet -> « Cuisine à travers le monde »  
 Du 28 juillet au 1er Août -> Séjour à Londres, 30 ados partiront à la découverte de la vie Londonienne à travers diverses visites sans oublier le traditionnel Studio Harry Potter. **COMPLET**

Toutes les semaines sont sur inscription avec participation financière. Contact : [jeunesse@valbriard.fr](mailto:jeunesse@valbriard.fr)

### FÊTE DES PETITS LECTEURS

Samedi 14 juin 2025 à Crèvecœur-en-Brie !

Au programme :

- Spectacles sensoriels et poétiques : danse, musique, théâtre d'objets et histoires colorées !
- Ateliers, parcours, expos, et surprises toute la journée
- Dédicaces de l'autrice-illustratrice Marie Poirier
- Pique-nique du midi et stand goûter sur place
- Vote pour le Prix des Petits Lecteurs 2025



### TOURISME : A VENIR EN JUIN

Dimanche 22 juin : Randonnée gourmande, parcours de 23 km avec pauses gustatives.

Départ de Voinsles, Le Plessis Feu Aussoux, Vaudois-en-Brie  
 15 € adulte et 7 € enfant de 5 à 11 ans réservation obligatoire.

Contactez pour renseignements et inscriptions :

- [t.gerard@valbriard.fr](mailto:t.gerard@valbriard.fr),
- Par téléphone au 01 81 20 04 03



### A VOS AGENDAS !

#### • ÉTÉ CULTUREL

Le service culturel du Val Briard vient à votre rencontre cet été à côté de chez vous. Des spectacles auront lieu les 27 juin, 9 juillet et 30 août sur certaines communes.

Programmation complète sur [www.lenvoleevalbriard.fr](http://www.lenvoleevalbriard.fr) ou sur le magazine du Val Briard distribué dans toutes vos boîtes aux lettres du 16 au 20 juin.

#### • CINÉMA EN PLEIN AIR

*Les Choristes* à l'affiche

Vendredi 27 juin 2025 à partir de 22 h à Favières (ouverture du lieu à 20 h pour restauration et concert de VARRO à 20h30.

#### • FOIRE D'AUTOMNE

Samedi 4 et dimanche 5 octobre  
 Présence du chef Baptiste Fache

Sur le thème de la gastronomie avec démonstrations de chef.fe.s et ateliers culinaires, de nombreuses animations familiales et gratuites vous attendent tout au long du week-end. Stands des producteurs locaux et artisans d'art.  
 Ferme JJ Barbaux, 2 rue des vieilles chapelles, Les Chapelles Bourbon.



### ARTS VISUELS : EXPO

Du 23 mai au 28 juin, La Pépîte accueille l'artiste M'Brick, ancien joueur de hockey devenu créateur passionné. Il transforme les célèbres briques LEGO en œuvres d'art.



Chaque tableau est une explosion de couleurs, un jeu de reliefs et de pixels, à la fois ludique et captivant.

Venez découvrir ses créations et... créez à votre tour ! Des espaces de construction LEGO seront mis à disposition pour petits et grands.

Ouverture au public :

- Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
  - Samedi & dimanche : 14h-18h
- Salle La Pépîte - Entrée libre

## Mobilité



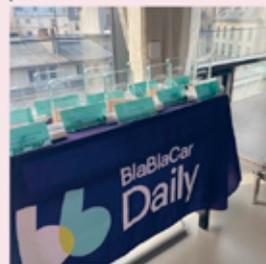
**Covoiturage : le Val Briard récompensé pour son engagement**

Le 25 mars dernier, la Communauté de communes du Val Briard a été mise à l'honneur lors de l'événement «Le OFF du Covoiturage» organisé par BlaBlaCar Daily. Cette journée d'échanges, dédiée aux enjeux de la mobilité partagée au quotidien, a permis de mettre en lumière les territoires les plus dynamiques en matière de covoiturage.

À cette occasion, le Val Briard s'est vu décerner le prix de la plus belle progression de covoiturages en Île-de-France, dans la catégorie des collectivités de moins de 100 000 habitants. Une distinction qui récompense une année particulièrement dynamique : les trajets en covoiturage sont passés de 3 230 en 2023 à 13 500 en 2024 sur le territoire !

Cette belle réussite est le fruit d'un partenariat efficace entre la Communauté de communes, BlaBlaCar Daily et Île-de-France Mobilités, ainsi que de l'engagement des habitants pour une mobilité plus durable et solidaire.

Un bel encouragement à poursuivre collectivement le développement de solutions innovantes pour les trajets du quotidien !



Rejoignez-nous sur nos pages Facebook, Instagram et l'appli CITYALL téléchargeable gratuitement sur votre smartphone.

## SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE

6 rue Abel Leblanc 77220 PRESLES-EN-BRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU SIETOM :

	D'octobre à avril	De mai à septembre	Fontenay-Trésigny	Gretz-Armainvilliers
Lundi et Mardi	9h00-11h45	9h-11h45	Fermé	X
	14h-18h	13h30-19h	Fermé	X
Mercredi et Jeudi	9h-11h45	9h-11h45	X	Fermé
	14h-18h	13h30-19h	X	Fermé
Vendredi	10h-18h	10h-19h	X	X
Samedi	10h-18h	10h-19h	X	X
Dimanche	9h-13h	9h-13h	X	X

L'accès aux déchetteries est gratuit mais contrôlé. Il est :

- réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM,
- soumis à la présentation d'une carte d'accès établie en déchetterie à partir d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

• interdit aux artisans, industriels et commerçants dans le cadre de l'évacuation de leurs déchets professionnels, autorisé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, et interdit aux camions à plateau.

La présentation de la carte et d'une pièce d'identité est obligatoire à chaque passage en déchetterie.

### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES ENCOMBRANTS ET DU TRI SÉLECTIF

\* LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : 1 fois par semaine, le mercredi

\* LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES :

**EN 2025, LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES SE FAIT TOUS LES 15 JOURS, LE LUNDI.**

**VOIR LES DATES SUR LE FLYER DISTRIBUÉ EN DÉCEMBRE**

**OU CONSULTEZ LE SITE DU SIETOM : [SIETOM77.COM](http://SIETOM77.COM)**

✓ **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS** : 1 fois par mois, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois.

**Sortir les encombrants la veille au soir.**

✓ **EN APPORT VOLONTAIRE**, 3 containers se trouvent Rue de Baloquin.

L'un est destiné aux journaux - magazines, le second au verre, et le dernier aux tissus et textiles.

✓ **DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES** (gros électroménagers, petits appareils, écrans, ...)

N'étant plus collectés en porte à porte, ces appareils doivent être apportés dans un magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil (principe du «1 repris pour 1 vendu») ou déposés en déchetterie.

**Pour plus d'informations, allez sur site Internet du SIETOM : [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com)**



### Campagne de relève des compteurs d'eau potable

La campagne de relève des compteurs d'eau a été programmée sur la commune de Crèvecoeur entre le 10 et 14 mars 2025 par la société SUEZ Eau France. A l'issue de cette prestation, 30 compteurs n'ont pas été relevés depuis plus de 2 ans. Le 11 avril 2025, nous avons reçu le responsable de SUEZ Eau France, agence de Brie-Comte-Robert, afin de faire part de l'ensemble des mécontentements liés à cette campagne sur notre territoire.

Il a été convenu de programmer une nouvelle campagne de relève, pour les 30 compteurs non relevés, du 7 au 31 juillet 2025. Courant juin 2025, les abonnés concernés recevront un courrier de SUEZ Eau France les invitant à prendre rendez-vous. A réception de ce courrier, il faudra contacter le numéro suivant : **02 38 24 24 37 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 avant le 30 juin 2025**

Nous vous rappelons que cette intervention sera gratuite.

**SIAEPA**

**CTI - 4, rue des vieilles chapelles  
77610 LES CHAPELLES-BOURBON  
[WWW.siaepa77.fr](http://WWW.siaepa77.fr)**

## Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Monsieur Paul BILLON est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du compte rendu pour lecture et l'approuvent à l'unanimité.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA CC DU VAL BRIARD

Après entendu le rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
Prend acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val Briard.

### INSTAURATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE RISQUE PRÉVOYANCE AGENT DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n°2022-581 du 20 avril 2022 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 1er janvier 2025.

Il expose que dans le cadre de la prévoyance maintien de salaire, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

Le Président précise par ailleurs que chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une prévoyance appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité.

Vu la législation en vigueur ;

Considérant que dans le but d'intérêt social, la collectivité de Crèvecœur-en-Brie souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu brut des agents (TBI, NBI, IFSE) ;

Après délibération, le Conseil municipal ;

Décide de participer au risque Prévoyance à compter du 1er janvier 2025, de retenir la procédure de Labellisation, de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité

Précise que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Fixe la participation par tranche selon les seuils indiqués ci-dessous :

### RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE

TBI + NBI + IFSE Montant de la participation brute mensuelle

Rémunération brute inférieure à 2 500 € 15 €

Rémunération brute comprise entre 2 500 € et 3 500 € 10 €

Rémunération brute supérieure à 3 500 € 7 €

### RECRUTEMENT POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser  
- de désigner, un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :

- de désigner un agent recenseur

- d'autoriser l'emploi d'un agent territorial extérieur à la commune au titre de l'activité accessoire pour la période allant du 15 janvier 2025 au 16 février 2025. L'agent est chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :

1,02 € par feuille de logement remplie,

1,68 € par bulletin individuel rempli.

L'agent recenseur recevra 17.16 € pour chaque séance de formation.

### DÉNOMINATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Sur la proposition de Monsieur Le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la salle des fêtes communale au nom de Bruno DELHUMEAU, adjoint au Maire, chargé des manifestations de la commune de 2014 à 2024, décédé brutalement le 21 mars 2024.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 en page 20)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024)

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune  
Considérant que la dénomination doit être conforme à l'intérêt public local et doit respecter le principe de neutralité du service public,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de dénommer la salle des fêtes communale, située place Saint-Jean, du nom de Bruno DELHUMEAU.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Considérant qu'il s'agit de prévoir les crédits budgétaires au chapitre 16 afin procéder au remboursement des échéances des mois de novembre et décembre.

### Opération sur le Budget communal

**Dépenses d'investissement**  
Chapitre 23 Article 231 - 6000 €

**Dépenses d'investissement**  
Chapitre 16 Article 1641 + 6000 €

## DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Considérant qu'il s'agit de prévoir les crédits budgétaires au chapitre 21 afin procéder au paiement de l'entreprise «Les pépinières de Lumigny»

### Opérations sur le Budget communal

**Dépenses de fonctionnement**  
Chapitre 11 Article 615221 - 1200 €

**Dépenses d'investissement**  
Chapitre 023 Article 023 +1200 €

**Dépenses d'investissement**  
Chapitre 21 Article 212 + 1200 €

**Dépenses d'investissement**  
Chapitre 21 Article 021 +1200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

## QUESTIONS DIVERSES

**Communauté de communes du Val Briard :** Monsieur le Maire annonce que Madame Isabelle PERIGAULT a été élue vice-présidente en charge des transports et de la mobilité.

**Fête de Noël :** Les enfants de l'école ont eu le plaisir de recevoir le Père Noël, chargé de cadeaux, le vendredi 13 décembre 2024 dans l'enceinte de l'école. Cette journée s'est clôturée par le spectacle de Noël présenté par les élèves aux parents. Le marché de Noël était organisé par l'association Enfants et voyages. La mairie a offert vin chaud et chocolat chaud.

**Vœux du Maire :** Les vœux du Maire auront lieu à la salle des fêtes le vendredi 10 janvier 2024.

**Repas des aînés :** Monsieur Claude JULLIEN propose une animation karaoké pour le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 16 mars 2024.

**Vie scolaire :** Madame ROUSSEL a été contactée par une personne ayant fait des recherches sur Emile DODILLON, auteur du roman qui est à l'origine de la comptine «*fais dodo Colas mon petit frère*», né à Crèvecœur-en-Brie. Elle évoque l'idée de nommer le groupe scolaire Emile DODILLON.

Monsieur le Maire s'exprime à son tour sur le sujet et émet sa volonté de nommer l'école Marie-Thérèse BILLON. Il indique que selon lui, cette proposition a du sens dans la mesure où elle fut directrice de l'école durant 36 années.

**Divers :** Monsieur BILLON demande à quel moment les bornes canines seront posées. Le Maire répond qu'une commission travaux se réunira le samedi 21 décembre afin de matérialiser leurs emplacements.

- Monsieur BILLON ajoute qu'un devis est en cours afin de refaire le massif de rosiers près de la salle des fêtes faisant suite à l'accident avec le bus de la société Keolis.

- Monsieur GATEAU, explique que plusieurs devis sont en cours concernant le changement du matériel informatique de la mairie. Il étudie et compare les différentes propositions.

- Madame ROUSSEL demande que le panneau de chantier situé près de l'école soit retiré.

**Chats errants :** Les chats errants se multiplient dans le village et notamment dans le lotissement de la Brèche Beaulieu, certains habitants ont alerté la mairie. Monsieur le maire indique qu'il s'est rapproché de l'association Clara, dont le rôle est de capturer les chats, de les stériliser et de les pucer avant de les relâcher. Le montant de ces prestations s'élève à 170 euros par chat capturé.

Monsieur le maire invite chaque propriétaire de chat à assumer ses responsabilités en faisant stériliser leurs animaux afin d'en éviter la prolifération.

**Recensement :** Madame Elisabeth BOUFFINI, agent recenseur de la commune procédera au recensement de la population du village entre le 15 janvier au le 16 février 2025.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 en page 21)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024)

**Ressources humaines :** Madame Elisabeth BOUFFINI quittera la commune le 20 janvier 2025 et sera remplacée par un agent contractuel pour le service cantine jusqu'au mois de juin 2025.

Le ménage des locaux communaux sera confié à une société de nettoyage durant la même période.

**Remerciements :** Monsieur le Maire remercie les élus et habitants du village ayant participé à embellir le village avec la pose et la confection des décorations de Noël.

## COMMISSIONS ET SYNDICATS

**SIAEPA :** Monsieur le Maire indique que l'agence de l'eau augmentera ses contributions calculées par rapport aux indices de performances du réseau. Les frais ne peuvent baisser que si les canalisations sont remplacées par des nouvelles, or pour le moment le syndicat ne peut se permettre de changer les canalisations du réseau. Les prélèvements de l'agence de l'eau passeraient de 0.20 centimes à 0.80 centimes par m3.

**Commission petite enfance de la CCVB :** Madame BILLON, informe l'assemblée que la fête des petits lecteurs aura lieu le 14 juin 2025 à Crèvecœur en Brie

**SIETOM :** Monsieur ROBERT, indique que le syndicat a prévu une prolongation du ramassage des déchets verts pour la saison 2025.

Il ajoute que le SIETOM a reçu plusieurs plaintes des crépicordiens relatives à la casse des poubelles lors des collectes. Le président du syndicat prévoit de convoquer la société SEPUR.

De plus, les anciennes poubelles seront ramassées après le déploiement complet des nouvelles.

**SDESM :** La commune est en attente des subventions relatives aux travaux de rénovation de l'éclairage public déjà réalisés. Selon les retours des services du SDESM, un versement est prévu au 1er trimestre 2025.

La séance est levée à 22h45

## Conseil municipal, séance ordinaire du 16 janvier 2025

Monsieur Paul BILLON est désigné secrétaire de séance

### APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du compte rendu pour lecture et l'approuvent à l'unanimité.

### CREATION DE POSTE

Le Maire propose la création d'un emploi d'agent de restauration à temps non complet 24 /35ème à compter du 20/01/2025 pour les missions d'agent de restauration et d'entretien des locaux de restauration.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Après en avoir délibéré l'assemblée DÉCIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de fixer la date d'application au 16/01/2024

### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

- Considérant que la commune de Crèvecœur en brie est adhérente au SDESM,
- Considérant que les statuts du SDESM disposent de l'exercice de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence,
- Considérant que la commune de crevecoeur en brie avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique et que cette convention est arrivée à terme,
- Considérant que la commune souhaite le maintien des bornes installées par le SDESM,

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2025 en page 22)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2025)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM.

## QUESTIONS DIVERSES

**Urbanisme** : Monsieur BILLON présente les deux demandes d'urbanisme reçues en mairie. Il précise que celles-ci respectent les dispositions règlementaires des zones du PLU pour lesquelles elles sont concernées.

**Ecole** : Monsieur le Maire indique qu'un administré a fait un don financier à la coopérative scolaire, toute l'équipe municipale ce joint à lui pour le remercier.

**Taxe de séjour** : Monsieur le Maire indique que la part allouée à la région Ile de France a augmenté de 200% et précise que la part attribuée à la commune reste inchangée.

**Préparation budgétaire** : Le budget primitif 2025 est en préparation et doit être voté avant le 15 avril, une réflexion collective à lieu quant aux futures dépenses d'investissement :

- Divers mobiliers mairie
- Matériels informatiques mairie
- Travaux cimetière
- Tentes de réception
- Remplacement radar pédagogique
- Cloche et pendule église
- Achèvement espace cinéraire.

**Fibre optique** : Monsieur JULLIEN dit que son logement n'est toujours pas raccordé à la fibre. Monsieur le maire répond qu'il est prévu une réunion à la communauté de communes concernant les «sites oubliés ou éloignés» et propose à monsieur Jullien d'y participer.

**Manifestations** : Monsieur JULLIEN demande si l'utilisation de l'église est possible pour la représentation de la chorale «Jodelle».

Madame ROUSSEL indique que l'association CSL organise le samedi 25 janvier «l'après-midi des mots».

À cette occasion, les membres de l'association proposeront un troc livres, une dictée, un instant de lecture.

**Travaux**. Madame ROUSSEL indique que la route des gérans appartenant à la commune de la Houssaye est difficilement praticable, dû aux multiples trous. Elle précise aussi que le panneau STOP est à terre. Monsieur le Maire dit que l'agent communal ira replacer le panneau et que la commune propriétaire sera informée de la vétusté de la route.

Monsieur BOUTIN demande que les rambardes métalliques manquantes du pont sur le Bréon de la voie communale n°6 soient remplacées.

Il demande aussi que l'éclairage extérieur de l'église soit remis en service cet été. Madame ROUSSEL et monsieur BOUTIN se proposent de se charger de la mise en service et de la surveillance de ces éclairages durant la période de fonctionnement.

Le panneau d'entrée d'agglomération du village sur la route de Mortcerf, dont certaines lettres sont absentes, sera remplacé.

La séance est levée à 21h50

## Conseil Municipal Séance du 24 mars 2025

Avant l'ouverture du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Bruno DELHUMEAU.

Madame Sandrine ROUSSEL est désignée secrétaire de séance.

### APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du compte rendu pour lecture et l'approuvent à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

#### RÉSULTAT DE CLÔTURE :

Excédent brut : +109 475,40 €

Déficit d'investissement : -32 041.91 €

Résultat définitif après prise en compte des restes à réaliser – excédent net : +77 433,49€

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Section de fonctionnement : Excédent 2024 au R002 109 475,40 €

Section d'investissement : Déficit 2024 au D001 32 041.91 €

Besoin de financement : 0,00 €

Entendu le rapport de monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve l'affectation des résultats du budget communal.

### TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Entendu le rapport de monsieur le Maire qui rappelle que la commission budget finances a décidé de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,08 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties 51,98: %

- taxe d'habitation : 14,05 %

### BUDGET PRIMITIF 2025

Entendu le rapport de monsieur le Maire qui demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de budget primitif communal 2025 établi comme suit :

Fonctionnement Dépenses : 447 313.30 € Recettes : 447 313.30 €

Investissement Dépenses : 370 541.91 € Recettes : 370 541.91 €

Total 817 588,21 € 817 588,21 €

### CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Afin de palier le départ d'un agent communal, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi d'agent d'accompagnement à l'enfance à temps non complet (30/35ème) pour un poste d'encadrement et d'accompagnement à l'enfance, à compter du 29 août 2025.

L'agent sera recruté conformément à la législation en vigueur.

### CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Afin de palier le départ d'un agent communal, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi d'agent de restauration à temps complet à compter du 29 aout 2025, pour un poste d'agent d'entretien et de restauration.

L'agent sera recruté conformément à la législation en vigueur.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2025 en page 24)

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2025)

## DENOMINATION DES VOIES ET DES LIEUX DITS

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits :

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- d'adopter les dénominations suivantes :

Ferme de Baloquin = 5 chemin de Baloquin

Clos Brillant = 3 chemin de Baloquin, lieu-dit le clos brillant

Bois brûlé = 4 Route de Provins, lieu-dit bois brûlé.

La croix Saint Fiacre = 2 Route de Provins

## ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS DE TRANSPORT COLLECTIF AVEC CONDUCTEUR

- Considérant qu'afin à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats, le Code de la Commande Publique autorise la constitution de groupements de commandes entre acheteurs ;

- Considérant que dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val Briard a proposé de créer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public portant sur le transport collectif avec conducteur,

- Considérant l'intérêt de la commune de Crèvecœur-en-brie d'adhérer audit groupement de commandes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise l'adhésion au groupement de commandes pour le transport collectif avec conducteur.

- Autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes et à prendre toutes les décisions et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

**Tournages cinématographiques** : Deux tournages, d'une durée d'une semaine, auront lieu sur la commune au mois de juin et juillet. Les dispositions nécessaires seront mises en place afin que les habitants ne soient pas impactés.

**Chasse aux oeufs** : La chasse aux œufs 2025 se déroulera le lundi 21 avril à 10h00 au verger.

**Chant chorale** : Monsieur Claude Jullien indique que le Chœur Jodel fera une représentation le 17 mai à 17h 00 à l'église, il ajoute que la foire aux plantes sera de retour le 8 mai 2025

**Scolaire** : Le projet de fresque murale demandé par les enseignantes reçoit un avis favorable de l'ensemble du conseil à condition que le support utilisé soit le local de rangement de la cour d'école ou la garderie.

**Divers** : Madame Roussel demande s'il est possible d'installer de nouvelles tables de pique-nique au verger. Monsieur le maire indique que cela sera inscrit au budget 2026.

- Elle ajoute s'il est possible de remplacer le poteau situé rue des Amourettes, dans un état de vétusté avancé.

- De plus des trous sont à combler rue de Beauregard.

- Elle tient à signaler qu'une habitante du village expose ses œuvres dans une boutique de Fontenay Trésigny.

## COMMISSIONS ET SYNDICATS

**SIETOM** : Monsieur Robert indique à l'assemblée, qu'une nouvelle déchetterie/recyclerie ouvrira ses portes à Pontault Combault.

Il ajoute que de nouvelles dispositions seront prises lors du refus du ramassage des déchets verts.

Une étiquette blanche sera disposée sur le couvercle afin d'aviser l'utilisateur que seuls les sacs biodégradables et les bacs dédiés sont ramassés.

De plus l'accès la déchetterie est accessible uniquement au titulaire de la carte ainsi qu'aux membres de la famille inscrits sur celle-ci.

La séance est levée à 22h30.



## LES CHÂTEAUX DE NOTRE VILLAGE

### LE CHÂTEAU DE BEAUREGARD À CRÈVECŒUR-EN-BRIE : un témoin discret de l'histoire locale

Situé au cœur de Crèvecœur-en-Brie, le château de Beauregard incarne à la fois l'élégance de la Belle Époque et les souvenirs d'un passé plus ancien.

Construit au 18e siècle, l'édifice actuel s'élève sur les vestiges d'un ancien château, vraisemblablement de type 'fortification', dont l'histoire reste aujourd'hui encore peu documentée mais témoigne de l'importance historique du site ; notamment par la présence alentours de figures seigneuriales et des comtes de champagne au XIII<sup>e</sup> siècle.



Le nom de Beauregard, également partagé avec la ferme attenante, évoque un « beau point de vue », signe d'un emplacement privilégié au sein du paysage briard. L'ensemble s'intègre harmonieusement au domaine et rappelle l'importance du lien entre patrimoine résidentiel et activité rurale dans l'histoire du village.

Entouré de douves en eau, le château typique de son époque, reflète l'architecture résidentielle bourgeoise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, composé d'un bâtiment principal, flanqué d'une tour dont l'édification est antérieure (vestige d'une construction plus ancienne) et d'une tourelle ; ses volumes sont équilibrés, ses matériaux nobles et ses éléments décoratifs sobres mais élégants.

Témoin discret de l'histoire locale, le château de Beauregard comprend aussi plusieurs dépendances, dont des écuries et une 'maison de gardien' qui fait office de gîte aujourd'hui.

Le château de Beauregard nous rappelle combien Crèvecœur-en-Brie recèle de trésors parfois cachés, témoins vivants d'un passé à la fois modeste et précieux, qu'il convient de faire connaître et préserver, ses propriétaires successifs n'en étant que les gardiens pour un temps.

*S. Babiard*





## LES CHÂTEAUX DE NOTRE VILLAGE

### HISTOIRE DU CHATEAU DE CREVECOEUR EN BRIE

En 1897, M. William d'Eichthal et son épouse achètent un terrain en limite du village, contigu à l'Eglise et à la forêt. William était déjà propriétaire d'une grande partie des bois de la commune, constitués du triage « de la Vallée de l'Epine », l'un des 5 triages de l'ancienne forêt royale de Crécy.



William avait hérité de ces bois en 1895 à la mort de son grand-père, Adolphe d'Eichthal, député et entrepreneur dans la banque, les chemins de fer, la navigation maritime, le charbon. Adolphe et son associé, Emile Péreire, avaient acheté ces bois en 1852 à Antoine de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe 1<sup>er</sup>. La famille royale française était propriétaire de la Forêt de Crécy depuis 1284, suite au mariage de Philippe IV le Bel avec l'héritière, Jeanne, du comté de Champagne et de Brie. Les d'Eichthal, parents de trois jeunes fils nés entre 1896 et 1898, (un quatrième enfant, une fille prénommée Inès, suivra en 1904) entreprennent aussitôt la construction d'une grande maison familiale et l'aménagement d'un parc arboré en continuité de la forêt. Deux des trois fils, Philippe, l'aîné, et Gérard, le second, seront tués dans les tranchées de la Grande Guerre à l'âge de 22 ans et de 18 ans ; le troisième fils, Robert, survécut, mais n'aura pas d'enfant. Les associés de la SCI familiale qui possède aujourd'hui le château sont des enfants et petits-enfants de leur petite soeur. La maison familiale est alors construite sur une butte qui recouvre les vestiges, presque invisibles, d'une ancienne forteresse médiévale. En l'absence d'archives, l'on suppose que le château fort fut construit sur ordre du Comte Thibault IV de Champagne et de Brie, érigé entre 1222 et 1226 et confié à Hughes de Châtillon, seigneur de Crécy, Crèvecœur et Mortcerf. Il fut construit sur le modèle des châteaux-forts du règne de Philippe-Auguste : pas de donjon ; muraille carrée de 60 m de côté, flanquée de 8 tours rondes, constituée de deux murs espacés de 5 m environ, et abritant les logements et les dépendances ; cour intérieure vide.

#### **L'emplacement fut alors choisi :**

- d'une part à la croisée de trois routes essentielles à cette époque pour le comté: la route de la soie (allant d'Antioche à Gênes par voie maritime, puis à dos de mule à travers les Alpes, la Bourgogne, et les principales foires de Champagne : Bar-sur-Aube, Troyes, Provins et Lagny (RD 231 pour l'étape ultime) ; la route des Evêchés Meaux-Melun qui traversait alors la forêt de Crécy à La Croix Saint Fiacre, (aujourd'hui RN 36) et à proximité, la route de Paris à Provins (aujourd'hui RN4).

- d'autre part à la frontière du comté de Champagne et de Brie et du royaume de France, souvent contestée, notamment lorsque Thibault IV se révolta, temporairement, fin 1226 contre son roi mineur, Louis IX, et la Régente Blanche de Castille.

et enfin au pied d'une «marche», le haut de la marche à l'Ouest étant occupé par le village, adossé au Nord à la forêt, et à un marais protecteur à l'Est et au Sud (les vallées du Bréon et du Certeau), ce qui permit aussi la réalisation de douves «en eau».

Après le rattachement de la Champagne à la couronne, suivi de la fin des Templiers et des foires de Champagne, la forteresse abrita les Trésors du Roi, sortis de la capitale menacée puis occupée par les Anglais. A la fin de la Guerre de Cent Ans, vers 1470, la forteresse fut livrée aux démolisseurs et à l'exploitation de ses pavés en grès, puis les restes du bâti furent ensevelis.

# LES «CRÈVECŒUR» À TRAVERS LE MONDE



Hors un monticule de terre arboré, Il ne restait pas grand-chose de la forteresse visible dès 1750. Les d'Eichthal entreprirent en 1909 la fouille et la sécurisation des vestiges enterrés puis la reconstruction, à partir des fondations d'origine, d'un mur d'enceinte en meulières et des tours en pavés de grès, ainsi que la restauration des douves .

## Pour l'anecdote :

- le toit du château est constitué à son sommet, sur une superficie horizontale de 100 m<sup>2</sup> environ, d'une pellicule de zinc de moins d'1 mm d'épaisseur. Un aviateur anglais de la seconde guerre mondiale dont l'avion se pendait dans un champ proche expliqua que par nuit claire, le reflet de la lune sur le zinc permettait aux pilotes de s'orienter. L'impitoyable tempête Lothar de 1999 arracha la totalité de la couverture en zinc qui retomba au pied du mur du cimetière

- la muraille servit en 2022 de lieu d'exercice des pompiers-montagnards de Seine et Marne : une chèvre était tombée du haut de la muraille sur un rebord étroit 5 m plus bas, juste au-dessus de l'eau des douves. Les pompiers racontent que le plus difficile fut d'attraper la chèvre, en parfaite forme.

- comme dans beaucoup de châteaux médiévaux, une légende annonce qu'un tunnel sort du château pour rejoindre le monastère de Bécoiseau à Mortcerf en passant par l'Église de Crèvecœur. Le doute est permis.

- les douves sont alimentées par la nappe de surface, omniprésente au-dessus de l'argile imperméable de la Brie, présente à 2 m de profondeur. Il n'y a ni source, ni ruisseau, ni truites..

## - Une grande partie des arbres du parc plantés vers 1900 ont survécu à ce jour :

\* le plus gros est un platane dont le diamètre est de 1,49 m à 1,3 m de hauteur, suivi d'un cèdre du Liban (1,43 m).

\* Le plus ancien, antérieur à la construction du château, est un chêne âgé au minimum de 200 ans (1,41 m de diamètre).

\* Les hêtres pourpres du parc furent introduits dans le parc en 1924 par M et Mme Coste, qui les rapportèrent du Canada, et ont quelques descendants en forêt.

\* Deux peupliers d'Italie plantés en 1900 hauts de 40 m, ont été abattus par la tempête Lothar.

L'un constitua quelques temps une passerelle au-dessus des douves. L'espèce, très en vogue au XVII<sup>e</sup> siècle, étant issue d'une mutation génétique infertile apparue vers 1750, un drageon a permis d'obtenir un clone qui atteint aujourd'hui 15 m de haut.

\* Deux séquoias géants, ayant dépassé 40 m de haut à 80 ans, sont morts foudroyés ; ils ont été remplacés en 2003 et ces remplaçants vont bientôt dépasser en diamètre et en hauteur les plus gros chênes de la forêt, si les cieux l'autorisent.

*Henri Schlumberger*





Après une année de pause faute de bénévoles, l'association Enfants et Voyages a repris ses activités cette année afin de permettre aux enfants du village de mener à bien de nouveaux projets avec l'école.

Créée pour financer des projets pédagogiques et l'achat de matériel scolaire, l'association a pu, dès cette reprise, proposer plusieurs actions, notamment une animation de Pâques pour les petits et une grande chasse au trésor à travers le village pour les plus grands.



Grâce à l'engagement de l'association, des bénévoles, des enseignantes et des ATSEM, les enfants ont également pu profiter d'une sortie scolaire exceptionnelle à Provins, avec des ateliers et un spectacle sur une journée complète.

Sans le soutien de l'association, cette sortie n'aurait pas pu avoir lieu.



## À venir :

La fête des Petits Lecteurs, qui se tiendra cette année à Crèvecœur le samedi 14 juin.

À cette occasion, l'association tiendra une buvette de 14h à 18h.

Lors de la fête du village, l'association sera également en charge du buffet champêtre du samedi midi.

L'Assemblée Générale aura lieu en septembre et le bureau actuel va démissionner. Nous comptons sur de nouveaux bénévoles pour reprendre le flambeau et faire perdurer cette association tellement utile à notre école et notre village.

Amicalement, les membres du bureau.



L'Association Crèvecœur Sports et Loisirs a organisé fin 2024 un après-midi jeux de société en famille et a proposé pour les plus grands une soirée jeux dans la continuité.

La trentaine de participants a profité de l'occasion pour venir tester des nouveautés, rencontrer les mordus de jeux du village et des alentours mais aussi déguster nos crêpes maison.



En janvier, CSL a lancé «l'après-midi des mots», une première édition qui a remporté un beau succès auprès des lecteurs avec un «troc-livres» et la dictée haute en couleur de Maître Romain. Deux temps de lecture pour les enfants.



Les participants qui avaient remis leurs copies avec le moins de fautes sont repartis avec un livre.

# EN DIRECT DES ASSOCIATIONS



... un salon de thé et café avec pâtisseries maison et un stand de créations en lien avec la lecture.



CSL a proposé sa traditionnelle soirée karaoké en mars, une soixantaine de participants petits et grands nous ont fait le plaisir de donner de la voix, tester leurs connaissances lors de blind tests et se restaurer de nos crêpes et gaufres maison.

Une fleur était remise au public féminin à l'occasion de la fête des femmes.

Début avril, l'Association a proposé son tournoi de poker et les fans étaient au rendez-vous ! Une vingtaine de joueurs se sont présentés aux tables et se sont affrontés jusque tard dans la nuit dans une ambiance conviviale.



Les finalistes ont remporté des lots (4 places pour le parc Astérix, coffret visite du Parc des Princes...).





Pour la fête du village, l'équipe de CSL offrira un verre de l'amitié aux Crépicordiens et proposera le samedi après-midi des challenges sportifs « les Crépicordiades ».

N'hésitez pas à venir nombreux !

Le Bureau de l'Association remercie ses administrateurs qui se mobilisent tout au long de l'année pour rendre les activités toujours plus conviviales et attrayantes, et qui reste ouvert à de nouveaux membres...

Nous sommes ouverts à toutes suggestions pouvant apporter de nouvelles activités dans notre commune.

N'hésitez pas à nous contacter : [assocsl77@gmail.com](mailto:assocsl77@gmail.com)

D'ici là nous vous souhaitons de belles vacances.

Sportivement vôtre,

L'équipe de CSL

### Composition du bureau :

Thierry Ancellin, Président ;

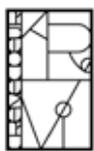
Romain Perrière, Vice-Président ;

David Roussel, Trésorier

Marina Ancellin, Secrétaire

Le Conseil d'Administration accueille quant à lui de nouveaux membres :

Vanessa François, Sébastien Marlier, Sandrine Roussel et Stéphane Lettinger.



## CREVECOEUR – AReVi

L'association a pour but la restauration des vitraux de l'église de Crèvecoeur et elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général. Le siège social est à la mairie, 7 rue de la forêt de Crécy, 77610 Crèvecoeur-en-Brie

**Le bureau est constitué de :** Claude JULLIEN, président ;

Carole CUYPERS, vice-présidente ;

Paul BILLON, trésorier ; Jean JEHL, secrétaire ; Marie-Thérèse BILLON, secrétaire adjointe ;

Assesseurs : Isabel ABELLA, Jean-Luc BOUTIN, Marc CUYPERS, Anne-Marie JEHL.

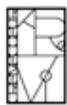
Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 % sur leurs dons conformément au code général des impôts.

La cotisation de membre adhérent est de 10 € par an et celle de membre bienfaiteur de 100 € minimum.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association :

Portable : 06 61 33 47 54 ; Courriel : [arevicrevecoeur@gmail.com](mailto:arevicrevecoeur@gmail.com)





**CREVECOEUR - AREVi**

**Association pour la Restauration des Vitraux de l'Eglise**

Mairie de Crèvecœur-en-Brie, 7 rue de la forêt de Crécy, 77610 Crèvecœur-en-Brie

Port : 06 61 33 47 54 - Courriel : arevi.crevecoeur@gmail.com

CREVECOEUR AREVI a organisé comme chaque année la foire aux plantes du 8 Mai 2025 sur la place de CREVECOEUR.

Il faisait presque beau, les exposants ont pu déjeuner dehors....

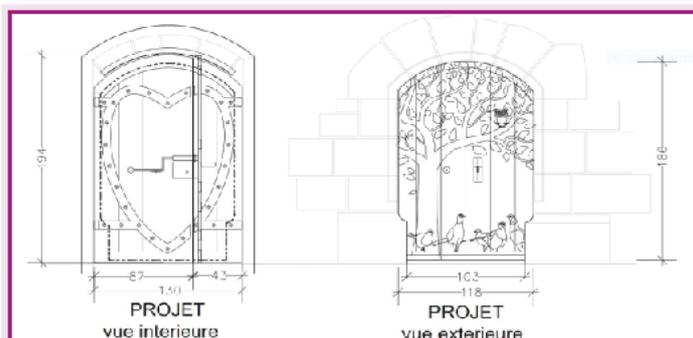
Cette année de nouveaux exposants étaient présents pour proposer plus de plants et produits issus des plantes et les acheteurs sont venus nombreux !!

Seront désormais proposés aux amateurs des tisanes aux multiples vertus et des bouillottes sèches...

AREVi remercie tous les bénévoles pour la préparation des plants vendus sur place à un tarif très modique, ce qui a fait de nombreux heureux !

Un buffet participatif et convivial a été organisé sur place le midi pour les participants avec une belle ambiance !

Si vous êtes intéressés pour participer à la prochaine foire aux plantes du 8 mai 2026, vous pouvez nous contacter au 06 61 33 47 54 .



**CREVECOEUR- AREVI continue sa mission !**  
**Les bois ont été coupés cet hiver pour permettre la rénovation de la petite porte en bois de l'Eglise afin de rendre accessible à tous ce beau bâtiment du 13<sup>e</sup> siècle.**  
**N'hésitez pas à nous soutenir pour ce projet !**



## EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

LES GODILLOTS CRÉPICORDIENS,  
un club de la



Lors de l'Assemblée Générale,  
le bureau de l'association a été modifié  
et est composé de :

Paul BILLON, Président ; Liliane CHARTON, Vice-Présidente ;  
Richard SAATDJIAN, Trésorier ; Marie LE QUINIOU, Trésorière adjointe ;  
Philippe DELATTRE, Secrétaire ; Jean JEHL, Secrétaire adjoint ;  
Anne-Marie JEHL, Présidente d'honneur.

L'association propose une petite randonnée le matin de chaque 2e dimanche du mois, une randonnée chaque 4e dimanche toute la journée, et une marche rapide tous les vendredis matin.

Elle organise également des séjours de randonnée chaque année.  
Pour toutes informations, contactez Paul BILLON au 06 81 93 57 04.

En décembre 2024, a eu lieu la remise des prix des lauréats du concours «J'aime mon territoire», organisé par la Caisse du Crédit Agricole de Brie Picardie. Les Godillots Crépicordiens classés dans le trio de tête, ont obtenu un chèque de 3201 €. Cette somme servira entre autres à l'achat de bâtons dynamiques et à la formation d'un ou plusieurs animateurs.



### SOUVENIRS DE NOS RANDONNEES



**En janvier**, randonnée à Paris, balade sur les quais, en passant par Notre-Dame et les anneaux olympiques



**En février**, randonnée autour de Bouleurs en empruntant des chemins un peu boueux.





**En mars**, randonnées à Amilis et à Rentilly en passant par le parc du château pour admirer les arbres remarquables



**En avril**, randonnées à Sablonnières et à Brie-Comte-Robert avec passage sur le pont romain et photo de groupe devant le château.





## En mai,

Démonstration de la pratique des bâtons dynamiques par un animateur de la Fédération de Randonnée Pédestre.

Randonnée à Tigeaux et ses environs pour entrainement avant le séjour à Bouillon dans les Ardennes belges.

Une autre petite randonnée de la matinée a eu lieu le jour de la fête des mères autour de Lumigny.



**...et notre** séjour de 4 jours à Bouillon dans les Ardennes belges.

Trois randonnées avec de bons dénivelés, nous ont fait passer par de beaux points de vue sur la vallée de la Semois.

Le soir, un bon repas nous attendait pour retrouver des forces.

Le dernier jour, visite du château de Bouillon avec un guide très compétent.



## NOS HABITANTS ONT DU TALENTS

*Deux Crépicordiennes ont été lauréates au concours de sculpture du Salon des Arts de Presles-en-Brie le 1er décembre 2024,*



*Pascal Jullien-Allard a reçu le Prix du Jury , Isabel Abella le Prix du Public.  
Bravo à nos artistes !*



*Le 17 mai dernier nous avons reçu dans notre belle église de Crèvecœur, le chœur Jodelle de la Houssaye-en-Brie dirigé par Ausenda Braga, et dont font partie cinq crépicordien-ne-s. Le public nombreux et chaleureux s'est régalé d'un répertoire varié et sympathique qui s'est prolongé par un pot de l'amitié.*

\*\*\*\*\*

*Cette rubrique est la vôtre. Si vous avez des talents cachés à partager, envoyez votre texte et vos photos à la mairie de Crèvecœur.*